

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Grand Challenges Canada / Grands Défis Canada
MaRS Centre, Tour ouest, 661, avenue University, bureau 1720, Toronto, Ontario, M5G 1M1.
T +1.416.583.5821 E sauverdescerveaux@grandsdefis.ca



Libérer le
potentiel de
développement.

Sauver des cerveaux

Juillet 2017



Un partenariat de :



BILL & MELINDA
GATES foundation



Sommaire

Le développement précoce de l'enfant est un élément essentiel de l'édification de sociétés saines et productives où les enfants non seulement survivent mais prospèrent. Les Objectifs de développement durable (ODD) en matière de nutrition, d'éducation, de santé, d'égalité des sexes et d'autonomisation, de paix et de conflits envisagent un monde où les filles et les garçons s'épanouissent, un thème qui est aussi au cœur de la Stratégie mondiale du Secrétaire général des Nations Unies pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (de 2016 à 2030). S'alignant sur la Politique d'aide internationale féministe du Canada 2017, l'initiative Sauver des cerveaux s'engage à promouvoir la dignité humaine, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes pour les citoyens les plus vulnérables du monde, dès les premières années de la vie. Grâce à ses investissements consacrés au développement précoce de l'enfant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, Sauver des cerveaux espère donner aux parents d'aujourd'hui et à la prochaine génération de jeunes filles et garçons la possibilité de grandir pour devenir des adultes sains et vigoureux, ayant la capacité de défendre l'égalité entre les sexes et de mettre fin aux cycles intergénérationnels de la pauvreté. Par cet effort, Sauver des cerveaux cherche à aider à mettre en place l'assise nécessaire pour atteindre l'ODD 5 d'ici 2030 (parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser l'ensemble des femmes et des filles).

Les premières années de la vie d'un enfant ont une importance critique pour le développement du cerveau, alors que plus d'un million de nouvelles voies neuronales se forment chaque seconde pendant les 1 000 premiers jours de la vie. L'adversité rencontrée par les enfants au cours de cette période cruciale de l'enfance – y compris la pauvreté, une mauvaise santé et une nutrition déficiente, la maltraitance et le manque d'occasions de jouer et d'apprendre – entrave le développement normal du cerveau, entraînant des retards qui durent jusqu'à l'âge adulte. Cet enjeu colossal se manifeste clairement : un enfant sur trois accuse un retard au niveau des compétences de base telles qu'apprendre à porter attention, bien jouer avec les autres et acquérir les aptitudes requises pour aller à l'école. Il influe ainsi sur l'éducation, l'intelligence et le revenu futur de ces enfants. L'incapacité d'entourer les enfants des soins requis et de les protéger contre ces risques compromet le droit de millions d'enfants de se développer à leur plein potentiel. À grande échelle, cela se traduit par des pertes économiques massives et renforce les cycles de la pauvreté et de l'adversité.

Dans l'objectif ultime d'accroître le capital humain et de lutter contre les inégalités, Sauver des cerveaux est à la recherche **d'idées audacieuses portant sur des produits, des services, des politiques et des modèles de mise en œuvre qui protégeront et favoriseront le développement précoce du cerveau de manière durable**. Dans le cadre de cette demande de propositions, Sauver des cerveaux accueillera des demandes de financement de démarrage visant à développer et à valider de telles idées audacieuses. Le partenariat Sauver des cerveaux regroupe présentement Grands Défis Canada (financé par le gouvernement du Canada), la Fondation Aga Khan Canada, la Fondation Bernard van Leer, la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation ELMA, Grands Défis Éthiopie, la Fondation Maria Cecilia Souto Vidigal, la Fondation Palix, la Fondation UBS Optimus et Vision Mondiale Canada.

Les propositions devront mettre à l'épreuve la démonstration de principe de solutions innovantes qui seraient utiles aux populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire et conçues pour avoir un impact durable à l'échelle. Les domaines

d'intérêt particulier englobent les innovations destinées à être employées dans des contextes humanitaires et des milieux fragiles, les innovations qui apportent un soutien aux parents adolescents et les innovations démontrant un potentiel de déploiement à l'échelle et un cheminement clair vers la durabilité dont l'impact sur le développement de l'enfant n'a pas encore été mesuré. Sauver des cerveaux offre jusqu'à 250 000 \$CAN sur une période maximale de 24 mois pour chaque proposition financée. Nous allons considérer des propositions soumises par des établissements du Canada ou de pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. À noter que toutes les activités de mise en œuvre doivent se dérouler dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. (Voir la liste des pays admissibles à l'annexe A.)

Dans l'élaboration et l'évaluation de ces idées audacieuses, les innovateurs doivent mobiliser des utilisateurs finaux (femmes et hommes, filles et garçons) et faire appel aux systèmes de prestation locaux. L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait être en mesure d'élaborer, de mettre à l'essai et de perfectionner ces innovations et leur application. Au bout du compte, les projets doivent produire des résultats clairs et mesurables qui soutiendront l'apprentissage en accélérant les progrès en vue de relever le Grand Défi Sauver des cerveaux. La science de la découverte, les initiatives de renforcement des capacités ou les programmes en cours ne seront pas financés isolément dans le cadre de cette demande de propositions.

Les innovateurs doivent adopter une approche axée sur **l'Innovation intégrée**, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche n'écarte pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation.

Sauver des cerveaux est à la recherche d'idées audacieuses ayant un impact en situation réelle et offrant le potentiel d'être déployées à grande échelle de façon durable. À la fin de la période de financement, chaque projet devrait avoir fait la démonstration de principe du concept, à savoir fournir des preuves de l'impact sur le développement de l'enfant dans un environnement contrôlé ou restreint, et/ou de la réduction d'un obstacle à l'impact, ainsi que des preuves de l'existence d'une demande pour l'innovation. À cette fin, des approches novatrices et une solide évaluation sont attendues afin de vérifier comment l'intervention doit être optimisée pour **rejoindre équitablement le plus grand nombre de filles et de garçons, d'avoir le plus d'impact sur chaque enfant rejoint, et de soutenir l'impact à l'échelle**. Les innovateurs doivent tenir compte des considérations relatives à l'égalité entre les sexes, des effets sur l'environnement et des structures de gouvernance qui peuvent entraver ou faciliter l'impact.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 11 octobre 2017, à 15:00 HE

Les demandes DOIVENT être soumises par le biais du Portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).

Pour accéder au Portail, les candidats doivent d'abord ouvrir un compte en utilisant le lien suivant : Créer un compte. Une fois le compte créé, veuillez attendre jusqu'à un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter votre demande d'ouverture de compte. Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courriel les données de connexion vous permettant d'accéder au Portail pour soumettre votre demande. Pour obtenir du soutien technique, veuillez communiquer avec fluxxsupport@grandchallenges.ca.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
Table des matières	4
1 INTRODUCTION	5
1.1 Partenaires de Sauver des cerveaux.....	5
1.2 Grands Défis Canada.....	5
1.3 Le problème	5
2 APPROCHE	7
2.1 Le Grand Défi Sauver des cerveaux.....	7
2.2 Bénéficiaires cibles	7
2.3 Financement	7
2.4 Domaines d'intérêt	7
2.5 Accent mis sur les résultats.....	9
2.6 Innovation intégrée.....	10
2.7 Échelle et durabilité.....	11
2.8 Durabilité environnementale, égalité des sexes et bonne gouvernance.....	12
2.9 Accès mondial, accès aux données et éthique	13
2.10 Financement de déploiement à l'échelle	14
3 LA COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE DE SAUVER DES CERVEAUX	15
3.1 Communauté d'apprentissage.....	15
3.2 Plateforme Sauver des cerveaux	15
4 ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES	16
5 RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES.....	17
5.1 Critères d'admissibilité.....	17
5.2 Instructions relatives à la présentation d'une proposition	18
5.3 Échéancier pour les propositions	19
5.4 Processus d'examen	19
5.5 Critères d'évaluation	21
5.6 Conditions financières et coûts admissibles.....	22
5.7 Modalités de paiement.....	23
5.8 Vérification.....	24
5.9 Documents de présentation et avis de confidentialité	24
5.10 Garantie	25
5.11 Propriété intellectuelle	25
5.12 Accès aux données	26
5.13 Droits de Grands Défis Canada	26
5.14 Assurances relatives à la recherche	27
Annexe A : Admissibilité des pays.....	28
Annexe B : Indicateurs clés	30

1 Introduction

1.1 PARTENAIRES DE SAUVER DES CERVEAUX

Le Grand Défi de Sauver des cerveaux ne peut pas être relevé par une seule institution. Depuis 2014, le partenariat Sauver des cerveaux s'est élargi pour profiter de l'expertise de partenaires qui apportent des connaissances régionales, une envergure mondiale, ainsi qu'une expérience de la mise en œuvre et du déploiement à l'échelle, dans le but d'agir sur ce défi. Le partenariat regroupe présentement Grands Défis Canada, la Fondation Aga Khan Canada, la Fondation Bernard van Leer, la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation ELMA, Grands Défis Éthiopie, la Fondation Maria Cecilia Souto Vidigal, la Fondation Palix, la Fondation UBS Optimus et Vision Mondiale Canada.

1.2 GRANDS DÉFIS CANADA

Grands Défis Canada dirige le partenariat Sauver des cerveaux, qui a engagé plus de 38 millions \$CAN dans des projets Sauver des cerveaux. Grands Défis Canada est voué à promouvoir des **Idées audacieuses ayant un grand Impact**. Financé par le gouvernement du Canada et d'autres partenaires, Grands Défis Canada accorde du financement à des innovateurs de pays à revenu faible ou intermédiaire et du Canada. Les idées audacieuses qu'appuie Grands Défis Canada intègrent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale – appelée l'**Innovation intégrée**.

Figurant parmi les plus importants investisseurs privilégiant l'impact au Canada et inspiré par une approche féministe de l'investissement, Grands Défis Canada a appuyé au-delà de **800 innovations** dans plus de 80 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à **1 million de vies** et d'améliorer jusqu'à **28 millions de vies** d'ici 2030.

Grands Défis Canada est hébergé au Sandra Rotman Centre du Réseau universitaire de santé, à Toronto.

1.3 LE PROBLÈME

Plus de 200 millions d'enfants dans les pays en développement sont incapables de réaliser leur potentiel de développement. Bien que différentes zones du cerveau se développent à des moments différents et continuent de s'adapter tout au long de la vie, la plus grande partie du développement du cerveau se déroule dans les 1000 premiers jours – durant la période foetale et celle de la petite enfance – ce qui en fait un stade d'une importance capitale. Une adversité significative au début de la vie peut perturber le cerveau en développement, façonner la gamme des aptitudes et des capacités d'apprentissage qu'un enfant accumule. Tout cela définit une trajectoire qui persiste jusqu'à l'âge adulte. Mettre l'accent en particulier sur le développement précoce de l'enfant (DPE) peut aider à faire en sorte que tous les enfants aient des chances égales de devenir des adultes sains et prospères. Les Objectifs de développement durable (ODD) en matière de nutrition, d'éducation, de santé, d'égalité des sexes et d'autonomisation, de paix et de conflits envisagent un monde où les filles et les garçons s'épanouissent, un thème qui est aussi au cœur de la Stratégie mondiale du Secrétaire général des Nations Unies pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (de 2016 à 2030). L'objectif 4 des ODD (assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie) préconise

expressément que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement précoce de qualité. Soutenir le développement précoce du cerveau de l'enfant est essentiel pour atteindre à la fois l'ODD 3 (assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous, à tous les âges) et l'ODD 5 parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser l'ensemble des femmes et des filles).

Malheureusement, les gens qui vivent dans la pauvreté ou dans des conditions défavorables sont plus exposés aux facteurs de risque qui peuvent altérer le développement cognitif. Ces facteurs de risque peuvent inclure l'exposition à la **violence, aux conflits ou à la négligence**, et d'autres sources de stress toxique; **une mauvaise santé et nutrition déficiente**, y compris la malnutrition durant la grossesse, une alimentation inadéquate des nourrissons, les complications à la naissance et durant la période néonatale, les infections graves ou chroniques et l'exposition à des toxines environnementales; ainsi que le **manque de soins attentifs**, y compris des soins de proximité inconstants, et une stimulation et des contextes d'apprentissage inadéquats. L'exposition à ces facteurs de risque peut être encore aggravée par les inégalités entre les sexes.

L'incapacité d'entourer tous les enfants, filles et garçons, des soins requis et de les protéger contre ces risques compromet le droit de millions d'enfants de se développer à leur plein potentiel. Cela entraîne également une perte colossale de capital humain qui laisse la prochaine génération mal outillée pour résoudre les énormes défis qui emprisonnent les gens, les collectivités et les sociétés dans la pauvreté.

Le développement du jeune enfant est de plus en plus reconnu comme une partie essentielle de l'édification de sociétés saines et productives. Le gouvernement du Canada a fait de l'amélioration de la santé des mères, des bébés et des enfants vulnérables sa première priorité en matière de développement, en accordant du financement à la santé maternelle, néonatale et infantile. S'alignant sur la Politique d'aide internationale féministe du Canada 2017, l'initiative Sauver des cerveaux s'engage à promouvoir la dignité humaine, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes pour les citoyens les plus vulnérables du monde, dès les premières années de la vie.

2 Approche

2.1 LE GRAND DÉFI SAUVER DES CERVEAUX

Malgré le fait que les enfants autour du monde grandissent dans des contextes différents, il est possible d'élaborer des produits, des services, des politiques et des modèles de prestation efficaces en vue d'atténuer les facteurs de risque qui menacent le développement précoce du cerveau dans divers milieux, même lorsque les ressources sont limitées. Il est essentiel d'innover pour **rejoindre de façon équitable le plus grand nombre possible de filles et de garçons**, pour avoir **un impact maximum sur chaque enfant rejoint et pour maintenir l'impact à grande échelle**.

Le but ultime du programme Sauver des cerveaux est d'accroître le capital humain grâce à l'élaboration et à l'application d'idées audacieuses ayant un impact réel qui protègent et favorisent le **développement précoce du cerveau, à grande échelle et de manière équitable et durable**. Ces idées devraient porter sur des produits, des services ou des modèles de mise en œuvre innovants, axés sur l'égalité et abordables.

2.2 BÉNÉFICIAIRES CIBLES

Sauver des cerveaux se concentre sur le développement de l'enfant au cours des 1000 premiers jours (de la conception au deuxième anniversaire de l'enfant). Toutes les propositions doivent être axées principalement sur les enfants de moins de cinq (5) ans. Le but ultime du programme Sauver des cerveaux est d'accroître le capital humain grâce à l'élaboration et à l'application d'idées audacieuses ayant un impact réel qui protègent et favorisent le développement précoce du cerveau, à grande échelle et de manière équitable et durable. Ces idées devraient porter sur des produits, des services ou des modèles de mise en œuvre innovants, axés sur l'égalité et abordables. Les innovations devraient contribuer à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles afin de garantir que toutes les filles et tous les garçons aient la santé, la nutrition, les soins et les occasions nécessaires pour réaliser leur plein potentiel.

2.3 FINANCEMENT

Par le biais de cette demande de propositions, Sauver des cerveaux accordera du financement de démarrage pour **des idées audacieuses portant sur des produits, des services et des modèles de mise en œuvre qui protègent et favorisent le développement précoce du cerveau d'une manière durable**. Le financement de démarrage vise à appuyer l'élaboration et la validation d'idées novatrices pour protéger et favoriser le développement précoce du cerveau en offrant jusqu'à 250 000 \$CAN par projet sur une période maximale de 24 mois.

La valeur du financement peut varier et sera en rapport avec le projet proposé. Le niveau de financement demandé devrait être suffisant pour assurer l'atteinte des objectifs selon l'échéancier fixé. Grands Défis Canada se réserve le droit de financer entièrement ou de façon échelonnée certaines demandes, de financer partiellement certaines autres demandes et, à sa seule discrétion, d'augmenter ou de réduire les budgets comme il le jugera approprié.

2.4 DOMAINES D'INTÉRÊT

Les propositions doivent présenter des solutions novatrices utiles aux populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire. Les projets doivent donc évoluer vers une intervention efficace pouvant être facilement réalisable dans un contexte donné. Les enfants qui vivent dans la pauvreté sont souvent confrontés à de multiples facteurs de risque et il est préférable que les innovations adoptent une vision holistique de l'environnement de l'enfant (c.-à-d. envisager une combinaison de santé et de nutrition, d'enrichissement et de protection, tel que dicté par le contexte de la population cible), tiennent compte du genre et des inégalités intersectionnelles, mobilisent des utilisateurs finaux (femmes et hommes, filles et garçons) et fassent appel aux systèmes de prestation locaux. Les innovateurs sont invités à déterminer ce qui fonctionne le mieux, pour qui et à quel niveau d'intensité, et quels aspects des interventions sont les plus efficaces.

L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait être en mesure d'élaborer, de mettre à l'essai et de perfectionner ces innovations et leur application. En définitive, les projets doivent produire des résultats clairs et mesurables qui vont accélérer les progrès en vue de relever le Grand Défi Sauver des cerveaux et offrir le potentiel d'accélérer les progrès vers l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Les projets doivent être innovants et contribuer de manière unique au portefeuille d'innovations de Sauver des cerveaux. Les innovations financées antérieurement par Grands Défis Canada ne seront pas prises en considération. Une description des innovations actuellement soutenues par Sauver des cerveaux est accessible à <http://www.savingbrainsinnovation.net/fr-ca/>, et toutes les innovations appuyées par Grands Défis Canada sont accessibles à <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/>.

Les interventions s'appuyant sur une solide base factuelle pour améliorer les résultats du développement de l'enfant comprennent¹ mais ne sont pas limités à celles-ci :

- Santé et nutrition maternelle;
- Bien-être maternel (réduction du stress et de la dépression, et soins pour troubles mentaux);
- Soutien parental pour améliorer les soins de proximité, la stimulation et l'apprentissage précoce;
- Interventions pour améliorer l'attachement et les liens étroits;
- Amélioration de l'allaitement maternel;
- Alimentation des jeunes enfants et micronutriments appropriés;
- Prévention des mauvais traitements et des punitions sévères;
- Programmes d'apprentissage précoce.

En plus de ce qui précède, Sauver des cerveaux s'intéresse aux innovations qui **abordent des domaines d'intérêt particulier** :

1. Les innovations conçues pour servir dans des contextes humanitaires et des milieux fragiles :
 - Les enfants sont parmi les membres les plus vulnérables de la société et les plus touchés par les crises et les déplacements humanitaires, qui peuvent exacerber les

¹ Décrit plus en détail dans : Britto *et al.* (2017, Nurturing Care: promoting early childhood development, *The Lancet*, vol. 389, n° 10064, p. 91-102.

facteurs d'adversité existants et où les systèmes de protection des enfants échouent souvent. Sauver des cerveaux est à la recherche d'innovations qui soutiennent le développement des enfants vivant en situation de crise humanitaire, en particulier celles qui soutiennent des populations réfugiées, déplacées ou vivant hors de la portée des interventions gouvernementales.

2. Les innovations qui soutiennent les parents adolescents :

- La grossesse au cours de l'adolescence peut comporter un risque pour la mère et l'enfant et renforcer les cycles intergénérationnels d'adversité et de pauvreté. Sauver des cerveaux est à la recherche d'innovations qui soutiennent de nouveaux parents adolescents afin d'améliorer leur bien-être physique, mental et économique, y compris l'autonomisation économique des adolescentes, une meilleure nutrition des adolescentes enceintes (et de leur enfant), en procurant aux adolescentes l'autonomisation et les services nécessaires pour choisir le moment de leurs grossesses ultérieures.

3. Les innovations qui démontrent déjà un cheminement vers le déploiement à l'échelle et la durabilité, mais dont on n'a pas encore mesuré l'impact sur le développement de l'enfant :

- Sauver des cerveaux est à la recherche d'innovations qui peuvent déjà être opérationnelles à une échelle importante et avec un solide sentier vers la durabilité, mais dont on n'a pas encore déterminé l'impact direct sur le développement de l'enfant. Ce domaine prioritaire pourrait offrir une occasion à des innovations existantes de faire la démonstration de principe requise pour se qualifier au programme Déploiement à l'échelle de Grands Défis Canada.

Les projets au Brésil doivent cibler des innovations dans les domaines d'intérêt suivants; voir également les critères d'admissibilité à la section 5.1) :

- Mise en œuvre de pratiques et de politiques publiques pour le développement précoce de l'enfant;
- Prestation de services d'éducation de la petite enfance de qualité;
- Services de soutien aux familles pour les pratiques parentales axées sur les soins de proximité;
- Les innovations qui aident à communiquer et à mieux souligner l'importance du développement précoce de l'enfant pour la société.

2.5 ACCENT MIS SUR LES RÉSULTATS

Les projets financés doivent démontrer un impact concret sur le développement précoce de l'enfant parmi les populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire. À cette fin, les projets doivent prévoir la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation pour quantifier clairement les effets sur le développement précoce du cerveau, repérer les lacunes et maximiser l'impact. Les propositions doivent inclure un aperçu de la façon dont les résultats seront suivis et évalués pendant la durée du projet, avec une description de l'approche adoptée pour mesurer chacun des indicateurs clés des résultats. (Voir ci-dessous pour en savoir plus sur les paramètres de base.) À l'étape de la conception, tous les innovateurs devraient considérer comment un projet peut promouvoir l'égalité des sexes, y compris dans leur méthode de mesure. Veuillez consulter la section 2.8 pour des directives plus détaillées sur l'approche de Grands Défis Canada en matière d'égalité des sexes.

Pour les subventions de démarrage, la réussite est définie en fonction des éléments suivants :

- La démonstration du fait que l'idée i) améliore le développement précoce de l'enfant,

chez les filles et les garçons, au niveau individuel, et ii) peut être mise en œuvre à plus grande échelle de manière durable dans la région cible;

- Un intérêt démontré, du financement pour prendre la relève et/ou des engagements à adopter l'idée parmi les parties prenantes, les acteurs influents et les partenaires clés requis pour permettre le déploiement à l'échelle et la durabilité.

Pour y parvenir, il est prévu que les projets devront :

- Porter attention à l'impact des inégalités entre les sexes et des inégalités intersectionnelles sur la capacité de stimuler et de protéger le développement précoce de l'enfant, et à la façon dont on pourrait s'attaquer à ces inégalités;
- Avoir la capacité de suivre les progrès et d'évaluer l'impact du projet;
- Avoir la capacité de tirer et d'appliquer les leçons pertinentes, de définir et d'intégrer de meilleures pratiques et de contribuer à une communauté d'apprentissage.

Communication des résultats

La communication des résultats est également un volet important de la responsabilité à l'égard du projet auprès de Sauver des cerveaux et d'autres intervenants clés. Les propositions doivent inclure un bref aperçu de la façon dont l'équipe du projet entend mobiliser les intervenants et diffuser les résultats, les différents publics que l'on souhaite atteindre et comment cette diffusion contribuera à l'impact du projet. Bien que la communication des résultats de la recherche dans des publications scientifiques soit importante, cela ne devrait pas être l'objectif premier des projets financés sans une justification clairement articulée démontrant que cela s'inscrit dans le cheminement critique vers l'impact.

Grands Défis Canada applique des politiques en matière d'accès mondial et d'accès aux données comportant des considérations relatives à l'accès ouverts qui doivent être suivies; des renseignements supplémentaires sur ces politiques sont disponibles à la section 2.9. Les propositions doivent prévoir suffisamment de temps au cours de la période de financement pour l'analyse des résultats et la rédaction de publications. La politique exige que les publications issues de la recherche financée par Grands Défis Canada soient ouvertement accessibles en vertu d'une licence Creative Commons Attribution (CC BY) en les publiant dans des revues à accès libre. L'utilisation de plateformes ouvertes, telles que la passerelle de Grands Défis Canada sur [F1000Recherche](#), qui permet de publier des articles immédiatement – sans frais pour les innovateurs de pays à revenu faible ou intermédiaire – et de les soumettre à un examen transparent par les pairs, est encouragée, lorsque cela est approprié. De brèves mises à jour annuelles à Grands Défis Canada concernant la publication et la diffusion des résultats sont requises après la période de financement. De plus amples renseignements sur l'approche de Grands Défis Canada en matière d'accès ouvert se trouvent à http://www.grandchallenges.ca/wp-content/uploads/2015/11/20161006_GCC-Open-Access-Guide-for-Innovators_EN.pdf.

Description des principaux indicateurs des résultats

Afin d'établir un langage commun pour la discussion et la comparaison des résultats entre les divers projets du portefeuille Sauver des cerveaux, un ensemble d'indicateurs clés des résultats a été élaboré. Les plans de suivi et d'évaluation devraient être conçus pour suivre l'impact, l'utilisation et l'accès aux innovations par les bénéficiaires finaux (filles et garçons). Il est aussi nécessaire de faire rapport sur le nombre d'intermédiaires (soignants / membres de la famille), et sur les fournisseurs de services de santé et les fournisseurs hors du secteur de la santé, qui ont été formés pour utiliser, qui utilisent et/ou qui ont accès

à ces innovations. D'autres indicateurs des extrants et de l'impact du projet seront également exigés; voir l'annexe B pour plus de détails et une liste d'indicateurs potentiels. On s'attend à ce que d'autres résultats pertinents à des hypothèses spécifiques soient mesurés, et les projets devraient mesurer l'impact sous l'angle de la théorie du changement à l'aide des cadres de suivi et d'évaluation. Les données doivent être ventilées par genre. Cette série d'indicateurs des résultats représente un ensemble minimal de mesures et ne limite pas la portée des résultats pouvant être saisis.

L'utilisation d'indicateurs pour saisir les **résultats pertinents à l'amélioration du développement de l'enfant** devrait être intégrée aux plans du projet à l'étape de la proposition. La proposition doit inclure un plan visant à mesurer au moins un indicateur dans chacun des domaines suivants :

- Croissance physique, par exemple la longueur ou la taille en fonction de l'âge, le poids en fonction de l'âge, la circonférence de la tête, la motricité globale et fine;
- Fonction cognitive;
- Langage réceptif et expressif;
- Capacités socio-émotionnelles.

Dans des circonstances particulières, où l'impact sur le développement cognitif ne peut pas être mesuré durant la période de la subvention, le lien entre les résultats mesurés et les indicateurs clés des résultats devrait déjà être bien établi. Pour consulter des exemples d'outils utilisés dans les projets Sauver des cerveaux, visitez le site <http://www.savingbrainsinnovation.net/fr-ca/>.

2.6 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets doivent adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation. L'Innovation intégrée reconnaît que l'innovation scientifique/technologique a plus de chance d'être déployée, d'avoir un impact à l'échelle mondiale et d'être viable si, au départ, elle est développée parallèlement à des innovations sociales et commerciales appropriées. De même, elle reconnaît que les innovations sociales et commerciales ne seront pas efficaces en elles-mêmes. (Veuillez consulter le site <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>).

Les solutions proposées doivent donc inclure une combinaison des formes d'innovation suivantes :

- **Innovation scientifique / technologique** : Ancrée dans les sciences psychologiques, les sciences naturelles, les sciences de la santé ou les sciences du comportement, ou en ingénierie ou en économie; peut être simple, c.-à-d. qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à des solutions de haute technologie.
- **Innovation sociale** : Reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités de genre et les inégalités intersectionnelles; tient compte du contexte local et/ou du contexte culturel, qui influent sur la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.

- **Innovation commerciale** : Optimise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour créer une demande et établir la viabilité financière; traite des obstacles à l'abordabilité et l'accessibilité.

2.7 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Sauver des cerveaux s'attend à ce que les innovations les plus fructueuses qu'il finance soient éventuellement déployées à grande échelle dans le cadre de partenariats – avec le secteur privé, le secteur public ou une combinaison des deux – et que ce déploiement vise à avoir un impact significatif sur la santé des plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. À cette fin, Sauver des cerveaux est à la recherche de solutions offrant le potentiel d'être déployées à l'échelle, ainsi que d'une volonté de la part de l'équipe du projet de voir l'innovation **produire un impact à grande échelle d'une manière financièrement viable**. Le financement de démarrage devrait permettre aux innovations de se positionner plus clairement sur un sentier menant au déploiement à grande échelle, en tenant compte des facteurs suivants : l'état de l'infrastructure locale; les forces sociales, politiques et économiques; la capacité de l'établissement et de ses dirigeants; les partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels; les sources de financement et de revenus disponibles; les autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Les équipes de projets sont invitées à mettre à contribution les systèmes locaux lorsque cela engendre des éléments d'efficacité, et à mobiliser des utilisateurs finaux (hommes et femmes, et filles et garçons) pour accroître la probabilité de déploiement à l'échelle. Cela devrait inclure une compréhension du lien entre l'innovation et les priorités locales (p. ex. les plans nationaux et régionaux en matière de santé), pourquoi l'innovation est préférable aux solutions de rechange, ainsi que les facteurs appuyant la formation d'un marché et la demande des consommateurs. Le plan devrait définir clairement la région géographique ou le contexte de l'utilisation à l'échelle, et des stratégies de sortie du financement par voie de subvention.

Des dirigeants et des équipes de projet efficaces

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être promues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les acteurs les plus influents. Les équipes de projet efficaces posséderont une expertise ou auront accès à de l'expertise dans les domaines suivants : développement précoce de l'enfant; suivi et évaluation; analyse des données et statistiques; expérience professionnelle sur le site de la mise en œuvre, la région ou le pays; déploiement à l'échelle de projets; expertise en entrepreneuriat ou en affaires; évaluation psychologique (le cas échéant). La formation d'équipes multidisciplinaires / intersectorielles est fortement encouragée pour s'assurer de disposer d'une expertise scientifique, sociale et commerciale pertinente qui permettra l'élaboration d'innovations susceptibles de produire un impact durable à grande échelle.

Compréhension du contexte local

Afin d'assurer un impact durable à l'échelle, il est essentiel que les équipes de projet comprennent des membres qui ont une compréhension de l'infrastructure et du cadre de gouvernance local (y compris les lois et les règlements pertinents) et du contexte social, politique et économique. Ce faisant, les projets peuvent mieux tenir compte de l'état de santé et des besoins de la communauté et identifier les risques pour la réussite du projet. Les innovateurs sont invités à travailler dans les domaines prioritaires identifiés par les gouvernements locaux ou nationaux. Les innovations devraient s'appuyer sur les systèmes locaux – là où il en existe – qui peuvent rejoindre la population cible, favoriser la santé et/ou le développement, ou aborder certains déterminants de la santé, notamment :

la pauvreté, l'inégalité (y compris l'inégalité des sexes) et l'accès à l'eau et à des ressources sanitaires. Les innovations devraient être pertinentes pour les milieux peu dotés en ressources et profiter aux populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire.

Mobilisation des parties prenantes

Le développement précoce du cerveau est influencé par de multiples facteurs, dont la famille et le logement, la collectivité locale, les programmes et les services axés sur la santé et le développement précoce de l'enfant, ainsi que l'environnement régional, national et mondial². En conséquence, il est à prévoir que les soignants, les familles, les collectivités, les entreprises, les fournisseurs de soins de santé, les responsables des politiques, les gouvernements et les organismes internationaux puissent tous avoir un rôle à jouer pour guider et soutenir le projet. Les parties prenantes, notamment les utilisateurs finaux (femmes et hommes, filles et garçons) et les personnes qui prendront éventuellement des décisions au sujet de l'application de la solution devraient être mobilisées dès le départ et tout au long du projet. Cela aidera à garantir que la solution soit prête pour l'adoption initiale et l'adaptation ultérieure, aboutissant à un plus grand impact. En outre, les parties prenantes peuvent fournir des renseignements utiles sur la collectivité et reconnaître les facteurs qui seront indispensables à la réussite du projet.

2.8 DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, ÉGALITÉ DES SEXES ET BONNE GOUVERNANCE

Les innovateurs financés par Grands Défis Canada doivent se conformer à la politique sur la durabilité environnementale, l'égalité des sexes et la bonne gouvernance.

Durabilité environnementale

Grands Défis Canada et Sauver des cerveaux exigent que les candidats s'engagent à veiller à ce que l'innovation n'ait pas d'effet matériel préjudiciable sur l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, les effets à long terme et cumulatifs. Dans la mesure du possible, les innovateurs doivent intégrer des effets positifs sur l'environnement tout au long de leur projet.

Égalité des sexes

Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes de l'égalité des sexes dans les projets qu'il finance, en visant les objectifs suivants : 1) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs influant sur le développement durable de leur société; 2) soutenir les femmes et les filles dans l'affirmation de tous leurs droits fondamentaux; 3) réduire les inégalités entre les sexes au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et des avantages du développement. Veuillez consulter le document de Grands Défis Canada sur l'égalité des sexes [ici](#).

- a. Toutes les innovations devraient explicitement et systématiquement intégrer des considérations relatives à l'égalité des sexes (activités, produits et résultats) à toutes les étapes du projet, y compris les modalités budgétaires, si possible.

² Irwin, L.G., A. Siddiqi et C. Hertzman, Développement de la petite enfance : Un puissant égaliseur – Rapport final du réseau de connaissances sur le développement de la petite enfance de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2007.
<http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/69729/1/a91213.pdf?ua=1> (consulté le 2 novembre 2012).

- b. Grands Défis Canada est d'avis que le soutien de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes et des filles sont des objectifs importants en soi, et qu'en tenant compte de la dimension de l'égalité des sexes dans le développement des innovations permet d'en renforcer l'impact durable. Les candidats doivent inclure une description de la façon dont ils ont l'intention d'aborder au moins un de ces objectifs (énumérés ci-dessus) dans le cadre de leur projet, ainsi que le rôle et l'engagement envers ce processus des parties prenantes locales (femmes et hommes, garçons et filles), y compris les utilisateurs finaux pour qui les innovations sont censées améliorer les résultats sur le plan de la santé. Une analyse de genre (comment et pourquoi les inégalités, les différences, les rôles et les relations existent) est requise pour chaque projet soumis. L'inclusion des résultats liés à l'égalité des sexes devrait également être envisagée lors de l'élaboration du plan de suivi et d'évaluation et, le cas échéant, intégrés aux activités de mesure. Toutes les initiatives doivent inclure des données ventilées par sexe dans leurs rapports.
- c. Les femmes sont fortement invitées à présenter une proposition.

Bonne gouvernance

Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes d'une bonne gouvernance dans les projets qu'il finance. Cela comprend la promotion des principes de bonne gouvernance que sont la participation, l'inclusion, l'équité, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacités dans les projets des candidats. Les objectifs spécifiques de l'intégration de la gouvernance comprennent : l'amélioration de la responsabilité et de la transparence des institutions nationales, le soutien à la participation des citoyens et à l'appropriation des processus de développement, ainsi que le renforcement de la capacité de prestation des services à tous les niveaux. Grand Défis Canada est conscient de la façon dont les initiatives a) contribuent à la réduction de la pauvreté; b) tiennent compte des perspectives des pauvres; et c) sont conformes aux normes internationales relatives aux droits de la personne. Les parties prenantes (p. ex., les gouvernements, les régulateurs, les partenaires intelligents, etc.) nécessaires au déploiement à l'échelle éventuelle de l'innovation doivent être identifiées, et les innovateurs devraient avoir une solide compréhension de leur position actuelle par rapport à l'innovation, comment elle pourrait devoir changer et comment ce changement pourrait être suscité.

2.9 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE

Grands Défis Canada est déterminé à favoriser un accès significatif aux innovations qu'il soutient pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les bénéficiaires pauvres et marginalisés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire; à promouvoir une diffusion rapide et ouverte des résultats de recherche et des données issues des activités financées; et à veiller à ce que la recherche financée se déroule conformément aux normes d'éthique pertinentes. Ces engagements sont énoncés dans la Politique d'accès mondial, la Politique d'accès aux données et la Politique sur l'éthique de Grands Défis Canada, qui devraient être examinées attentivement par tous les candidats.

Accès mondial

Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que 1) les innovations qu'il finance puissent être rendues significativement accessibles, tant en termes de prix que de disponibilité, pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; 2) les connaissances et les renseignements obtenus grâce aux projets financés soient diffusés

largement et rapidement parmi la communauté mondiale de la recherche et au-delà; 3) la commercialisation des innovations financées soit encouragée, en autant qu'elle respecte ces principes.

Accès aux données

Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que 1) les données soient partagées aussi largement et rapidement que possible pour favoriser l'innovation et optimiser les perspectives d'application des connaissances en vue d'élaborer des solutions qui sauveront des vies; 2) le respect de l'attribution, de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des gens et des collectivités qui fournissent des données soient pris en considération de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données; 3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données soient conformes aux lois, aux règlements et aux normes de conduite éthique de la recherche; 4) les personnes et les collectivités qui permettent et appuient la recherche, en particulier celles vivant des pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'ils soient participants à la recherche ou chercheurs, profitent des données dans la mesure du possible.

Éthique

Grands Défis Canada exige que 1) la recherche avec des participants humains se déroule d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice; 2) la recherche avec des animaux se déroule d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté; 3) certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, soient assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites, au besoin. Les innovateurs doivent s'assurer que les approbations appropriées en matière d'éthique de la recherche aient été obtenues et que les essais cliniques soient enregistrés pour toutes les recherches avec des sujets humains et doivent fournir la documentation connexe à Grands Défis Canada.

Les innovateurs doivent s'engager à : 1) se conformer aux politique ci-dessus; 2) veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'empêche pas un accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances; 3) accorder à Grands Défis Canada une licence limitée et non exclusive aux droits de propriété intellectuelle à l'égard de leurs innovations, applicable uniquement en cas d'incapacité à garantir un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ou dans le contexte d'une urgence de santé publique de préoccupation internationale déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé.

2.10 FINANCEMENT DE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE

Un nombre limité d'innovations financées dans le cadre de la présente demande de propositions pourraient avoir la possibilité de demander du financement de déploiement à l'échelle afin de soutenir le perfectionnement, l'essai et la mise en œuvre de solutions innovantes ayant déjà franchi le stade de la démonstration de principe. Cette possibilité dépend de la disponibilité et des priorités du programme Déploiement à l'échelle (DAE) au moment de la demande. À l'heure actuelle, du financement n'est disponible que pour les projets soumis au programme DAE avant décembre 2018. Les projets soumis devraient s'efforcer de démontrer l'impact à grande échelle en situation réelle sur le développement précoce du cerveau de l'enfant et doivent bénéficier du soutien de partenaires qui fourniront à la fois un financement de contrepartie et les compétences nécessaires pour

élaborer, mettre à l'essai et/ou mettre en œuvre un plan qui fait progresser une innovation vers un déploiement à l'échelle durable. Veuillez consulter le site <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/deploiement-a-lechelle/> pour plus de détails sur le programme DAE.

Bien que le financement de contrepartie ne soit pas une exigence à l'étape de la démonstration de principe, tous les innovateurs sont invités à obtenir du cofinancement. Amorcer des partenariats stratégiques dès le point de départ peut améliorer la durabilité d'une innovation en suscitant son adoption hâtive et en fournissant des ressources et une expertise qui permettent de mieux positionner les équipes en vue du processus de DAE. À noter que le programme DAE exige actuellement un financement de contrepartie à un ratio de 1:1.

3 La communauté d'apprentissage de Sauver des cerveaux

3.1 COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE

Sauver des cerveaux est un Grand Défi qu'aucune équipe ou organisation ne saurait relever isolément. En conséquence, Grands Défis Canada a formé et continue de soutenir, dans le cadre du partenariat Sauver des cerveaux, une communauté d'apprentissage autour du défi Sauver des cerveaux. Cette communauté comprend des innovateurs de Sauver des cerveaux (tous bénéficiaires d'une subvention de démarrage ou d'un financement de déploiement à l'échelle), la plateforme Sauver des cerveaux, qui regroupe des experts de grandes institutions dans le domaine du développement précoce de l'enfant, de même que les partenaires de Sauver des cerveaux. En partageant des résultats et en discutant des leçons apprises, cette communauté accumule un corpus de recherche et de connaissances pratiques sur la façon d'élaborer, de perfectionner et d'évaluer des solutions innovantes, en plus d'une série d'interventions visant à favoriser et à protéger le développement précoce du cerveau. La communauté Sauver des cerveaux encourage et facilite l'action collective parce que les projets réalisés en collaboration ont un plus grand impact que s'ils se déroulaient isolément.

En plus de participer à des activités reliées à leur projet, on s'attend à ce que les membres clés des projets financés s'impliquent activement dans la communauté de Sauver des cerveaux, y compris :

- Contribuer aux corpus de connaissances de la communauté Sauver des cerveaux et appliquer celles-ci, notamment lorsqu'elles ont été validées par la plateforme Sauver des cerveaux.
- Participer activement à l'élaboration et à l'amélioration des outils au niveau du projet et du portefeuille pour suivre l'impact par rapport à l'objectif commun, qui est de protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau, y compris en utilisant la théorie du changement, en intégrant les principaux indicateurs des résultats dans les plans du projet, et en suivant l'impact et les résultats à l'aide des outils de présentation de rapports de Sauver des cerveaux.
- Collaborer activement avec la plateforme Sauver des cerveaux afin de développer les capacités requises pour susciter des changements au niveau des systèmes en vue de produire un impact, y compris le développement du leadership et les cadres d'évaluation.

3.2 PLATEFORME SAUVER DES CERVEAUX

La plateforme Sauver des cerveaux est constituée de mentors et d'experts dans le domaine du développement précoce du cerveau et de l'enfant, de systèmes d'innovation et de communautés d'apprentissage. En tant que ressource accessible pour maximiser l'impact des projets et renforcer l'impact collectif du programme Sauver des cerveaux, la plateforme a la responsabilité des activités suivantes :

- Appuyer les projets au sein du programme Sauver des cerveaux pour obtenir un impact durable.
- Recueillir les leçons et les meilleures pratiques issues de la communauté Sauver des cerveaux pour améliorer la réussite des innovations de Sauver des cerveaux et éclairer la communauté d'apprentissage plus vaste.
- Aider à suivre et à diffuser l'impact individuel et collectif des innovations de Sauver des cerveaux au sein de la communauté et auprès des intervenants externes.

4 Activités et produits livrables

Les innovateurs financés dans le cadre de cet effort devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, lesquels contribueront à faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet :

1. Production d'un rapport trimestriel sur le rendement, axé sur l'utilisation des fonds, le rendement et les résultats obtenus. Veuillez noter que des fonds ne peuvent être avancés aux innovateurs que pour couvrir les dépenses prévues au budget correspondant à une période de deux trimestres, et que toute avance destinée à couvrir des dépenses prévues au budget pour un troisième trimestre sera subordonnée à une comptabilité complète du premier trimestre, en suivant la même procédure par la suite. Le versement des fonds aux innovateurs est assujéti à l'octroi de fonds à Grands Défis Canada par son bailleur de fonds, Affaires mondiales Canada.
2. Diffusion des connaissances en temps opportun, y compris leur publication dans les médias sociaux et des publications à accès libre, le dépôt de données dans des référentiels accessibles au public, des communiqués de presse, des conférences, la mobilisation des parties prenantes, etc. Une reconnaissance de Grands Défis Canada et du gouvernement du Canada sera exigée. **Veillez noter** que les innovateurs doivent publier leurs résultats dans des revues à accès libre ou sur des plateformes d'édition à accès libre, p. ex., la passerelle de Grands Défis Canada sur *F1000Recherche*, généralement dans les 12 mois suivant la fin de leur subvention de démarrage.
3. Production d'un rapport final rendant compte des dépenses financières et présentant une évaluation claire de l'impact du projet, y compris les progrès vers la réalisation de l'accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances. Veuillez noter qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée aux innovateurs sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.
4. Après la période de la subvention, mises à jour périodiques sur l'impact, l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle visant les innovations soutenues.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des rapports d'étape écrits et des conversations par téléconférence pourront être requises pour satisfaire aux exigences en matière de rapport. En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

1. Participent à des activités de sensibilisation du public.
2. Contribuent au programme d'apprentissage en lien avec des défis particuliers, notamment en participant à des réunions avec d'autres innovateurs de Grands Défis Canada.

À noter que les innovateurs qui reçoivent du financement doivent conserver la documentation à l'appui du projet et pourraient faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada, d'Affaires Mondiales Canada et/ou du Bureau du vérificateur général du Canada à tout moment jusqu'au 31 mars 2028, les exigences connexes seront prises en compte dans les accords de financement.

5 Règles et lignes directrices

Les Instituts de recherche en santé du Canada gèrent un processus scientifique indépendant d'examen par les pairs. Le conseil de direction de Grands Défis Canada prend les décisions finales en matière de financement.

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Les candidats admissibles comprennent les entreprises sociales et les autres établissements reconnus (p. ex. des organismes sans but lucratif et des entreprises à but lucratif) qui sont constitués et légalement incorporés dans l'un des pays admissibles, tel que défini à l'annexe A, pouvant exécuter avec succès les activités proposées dans leur domaine technique respectif et capables de recevoir et de gérer des subventions. Les entreprises à propriétaire unique ne sont pas admissibles au financement. Les bureaux des Nations Unies dans les pays et les ministères et organismes du gouvernement fédéral et des provinces du Canada ne sont pas admissibles.
2. **SEULS** les établissements des pays qui figurent sur la liste de l'**annexe A** sont admissibles à participer à cette demande de propositions du programme Sauver des cerveaux. Les demandes provenant d'établissements situés dans des pays ne figurant pas à l'annexe A ne seront pas considérées. Les subventions peuvent être limitées à une proposition pour les candidats de pays à revenu intermédiaire supérieur autres que le Brésil. Voir l'annexe A pour plus de détails sur le nombre de demandes pouvant être financées selon le pays du candidat.
3. Tous les sites de mise en œuvre des projets doivent être situés dans des pays autre que le Canada énumérés à l'annexe A.
4. Un projet peut compter au maximum deux chefs de projet, qui doivent tous deux avoir une affiliation principale avec un établissement d'un pays admissible énuméré à l'annexe A. Au moins un chef de projet doit être affilié à l'établissement d'où la proposition est soumise.
5. Les établissements candidats du **Canada** doivent présenter une demande conjointement avec un co-chef de projet principalement affilié à un établissement d'un pays admissible énuméré à l'annexe A autre que le Canada.
6. La majorité (plus de 50 %) du budget doit être dépensée pour des activités qui se dérouleront dans un pays admissible autre que le Canada.
7. Candidats du Brésil :
 - Ne peuvent pas être des entités gouvernementales. Nous encourageons fortement les entités gouvernementales à faire une demande en partenariat avec d'autres établissements brésiliens, mais elles ne sont pas admissibles à titre de bénéficiaires directs de subventions. Les universités ou les centres de recherche, les représentants de la société civile, les organismes sans but lucratif et les établissements privés sont admissibles.
 - Doivent se concentrer sur des innovations dans les domaines d'intérêt suivants : la mise en œuvre de pratiques et de politiques publiques axées sur le développement précoce de l'enfant, la prestation de services d'éducation de

la petite enfance de qualité, les services de soutien aux familles sur les pratiques de soins parentales et les innovations qui contribuent à communiquer et à sensibiliser à l'importance du développement précoce de l'enfant pour la société.

8. Un chef de projet ne peut être inscrit que sur une (1) demande en réponse à la présente demande de propositions. Un établissement d'un pays admissible peut cependant figurer comme candidat pour de multiples demandes, si chaque demande a un chef de projet différent.
9. Sauver des cerveaux NE FINANCERA PAS, dans le cadre de cette demande de propositions, les projets en science de la découverte, les initiatives de renforcement des capacités ou les programmes en cours.
10. Sauver des cerveaux NE CONSIDÉRERA PAS le financement de projets de démonstration de principe d'innovations dont les principaux droits de propriété intellectuelle sont détenus par un établissement tiers, sauf si a) l'établissement tiers a accordé au candidat des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un déploiement à l'échelle éventuel dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, ou b) l'établissement tiers est prêt à signer un engagement envers Grands Défis Canada de se conformer aux exigences en matière d'accès mondial de Grands Défis Canada.
11. Les innovations qui ont déjà été financées par Grands Défis Canada ne sont pas admissibles au financement de démarrage. Voir le site <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/> pour accéder à la base de données consultable sur les innovations financées par Grands Défis Canada.
12. Les demandes doivent renfermer tous les renseignements et pièces jointes requis. Seuls les dossiers complets seront pris en considération aux fins de l'examen par les pairs.
13. Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa discrétion exclusive, modifier les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux candidats individuels, aux chefs de projet, aux pays admissibles, dans la mesure où les modifications ne compromettent pas de manière appréciable le processus d'examen. (Voir la section 5.4.)

À noter que Grands Défis Canada doit approuver tout changement d'organisation ou d'établissement candidat ou de chef de projet par rapport à ceux figurant dans la demande de subvention originale.

À noter que les collaborations entre des chefs de projet d'établissements non canadiens admissibles (des pays énumérés à l'annexe A) et d'établissements canadiens sont encouragées mais non requises. Des établissements et des innovateurs de pays admissibles et de pays non admissibles peuvent être inscrits en tant que collaborateurs.

5.2 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

Les candidats présenteront une proposition décrivant leur idée innovante, le but visé, les objectifs et les activités, l'approche, le cadre de mesure de la réussite et le budget.

Les demandes DOIVENT être soumises par le biais du Portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).

Pour accéder au Portail, les candidats doivent d'abord ouvrir un compte en utilisant le lien suivant : Créer un compte. Une fois le compte créé, veuillez attendre jusqu'à un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter votre demande d'ouverture de compte. Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courriel les données de connexion vous permettant d'accéder au Portail pour soumettre votre demande.

Pour revenir au Portail communautaire afin de continuer à travailler à votre demande en tout temps, visitez <https://gcc.fluxx.io/>.

Pour obtenir du soutien technique, veuillez envoyer un courriel à fluxsupport@grandchallenges.ca.

Trousse à outils des innovateurs

Les candidats sont invités à consulter la Trousse à outils des innovateurs de Grands Défis Canada, accessible en ligne à <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/>; elle renferme de la documentation visant à aider les chercheurs et les innovateurs du monde entier à élaborer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation sera déployée à grande échelle, sera soutenue et aura un impact d'envergure mondiale.

Questions

Veuillez d'abord consulter notre page « Foire Aux Questions », qui se trouve <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2017/07/20170728-SB-R6-FAQ-FR.pdf>. Les questions à propos de la présente demande de propositions peuvent être soumises par courriel à sauverdescerveaux@grandsdefis.ca.

Les réponses aux questions seront affichées sur le site <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/sauver-des-vies-a-la-naissance/> avant la fin de la journée **le 29 août, le 19 septembre et le 6 octobre 2017**. La date limite pour soumettre des questions est le 3 octobre 2017, après quoi nous ne pourrions pas garantir que vous recevrez une réponse.

5.3 ÉCHÉANCIER POUR LES PROPOSITIONS

Dates clés	Événement
11 octobre 2017	<p>Date limite pour la présentation d'une demande de financement de démarrage, à 15:00 HE</p> <p>Les demandes DOIVENT être soumises par le biais du Portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).</p> <p>Pour accéder au portail, les candidats doivent d'abord ouvrir un compte en utilisant le lien suivant : <u>Créez un compte</u>. Une fois le compte créé, veuillez attendre jusqu'à un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter votre demande d'ouverture de compte. Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courriel les données de connexion vous permettant d'accéder au Portail pour soumettre votre demande. Pour obtenir du soutien technique, veuillez communiquer avec fluxxsupport@grandchallenges.ca.</p>
Avril 2018	Avis sur l'état des propositions
Juin-septembre 2018	Date prévue du début des projets

5.4 PROCESSUS D'EXAMEN

Les Instituts de recherche en santé (IRSC) gèrent un processus indépendant d'examen scientifique par les pairs, qui comprend un tri d'admissibilité et un tri axé sur l'innovation effectués par Grands Défis Canada.

Tri d'admissibilité

Sauver des cerveaux examinera les demandes à la lumière des critères d'admissibilité énoncés à la section 5.1. Les demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du concours à ce stade.

Tri axé sur l'innovation

Les demandes seront évaluées à l'interne pour leur intérêt stratégique en regard de la demande de propositions de Sauver des cerveaux. Le tri axé sur l'innovation évaluera uniquement l'idée novatrice proposée (et non la faisabilité ou la qualité du plan du projet) sous l'angle de la nouveauté et du potentiel de faire une contribution unique au Grand Défi Sauver des cerveaux. Les propositions qui ne sont pas suffisamment innovantes et pertinentes seront retirées du concours à ce stade. Nous ne considérerons pas les projets similaires à des projets que nous avons déjà financés. Voir sur notre [site Internet](#) la base de données consultable sur les innovations financées par Grands Défis Canada.

Si un grand nombre de demandes sont reçues de pays à revenu intermédiaire supérieur, où Grands Défis Canada ne peut financer qu'une seule proposition par pays, Grands Défis Canada pourra limiter le nombre de demandes passant du tri axé sur l'innovation à l'examen par les pairs aux projets les plus innovants et pertinents de chaque pays à revenu intermédiaire supérieur.

Les demandes seront évaluées en fonction des critères énumérés ci-dessous, à l'aide des réponses aux questions de la demande figurant à la « Section II : Innovation et

pertinence », tel qu'indiqué sur la demande. Les deux critères ci-dessous recevront une pondération égale :

1. Innovation

- Le/s produit/s, service/s et/ou modèle/s de mise en œuvre visant à favoriser et à protéger le développement précoce de l'enfant est/sont-il/s novateur/s et clairement articulé/s?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?
- Une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée est-elle clairement démontrée, tel que défini à la section 2.4?

2. Pertinence

- La solution proposée aborde-t-elle le problème spécifique dans le cadre du Grand Défi Sauver des cerveaux, tel que décrit aux sections 1.3 et 1.4?
- S'applique-t-elle aux populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire et vise-t-elle à lutter contre les inégalités entre les sexes?
- Y a-t-il une description claire de l'échelle potentielle à laquelle la solution pourrait être déployée, ainsi que du cheminement vers le déploiement à l'échelle?

Examen par les pairs

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) gèrent un examen indépendant par les pairs des demandes qui franchissent le stade du tri d'admissibilité et du tri axé sur l'innovation. Un comité composé d'examineurs externes provenant des sphères scientifique, sociale et commerciale, et comprenant des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire, présentera son avis sur le bien-fondé des propositions, à la lumière des critères d'évaluation énoncés à la section 5.5.

5.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Impact

- Dans quelle mesure l'impact potentiel de l'innovation proposée est-il transformateur pour le développement précoce du cerveau dans les milieux à faible ressources (tant pour ce qui est du nombre de filles que de garçons rejoints que pour l'impact par enfant)?
- Dans quelle mesure la proposition aborde-t-elle les principaux facteurs d'adversité qui limitent le développement précoce de l'enfant dans ce contexte?
- Dans quelle mesure l'innovation proposée convient-elle à une mise en œuvre et à un déploiement à l'échelle plus vaste dans les milieux à faibles ressources?
- L'innovation a-t-elle le potentiel de lutter contre les inégalités et d'être mise en œuvre de façon réaliste, soutenue et prise en charge financièrement dans la région cible, en tenant compte de l'état de l'infrastructure locale, du contexte de la gouvernance (y compris les lois et les règlements pertinents), des forces sociales, politiques et économiques, de la capacité de l'établissement et de ses dirigeants, des partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels, des sources de financement et de revenu disponibles, et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle?

2. Innovation intégrée

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, originale et/ou représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles des approches actuelles?
- Dans quelle mesure le plan indique-t-il clairement les obstacles au déploiement à l'échelle et à la durabilité?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle bien l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?
- Les intervenants clés et/ou les utilisateurs potentiels des connaissances, des biens ou des services sont-ils engagés de manière significative dans le projet proposé (femmes et hommes, filles et garçons)?

3. Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée?
 - Le projet fournira-t-il des preuves concrètes de l'impact sur le développement des enfants et de la façon dont les innovations pourront réalistement être mises en œuvre, maintenues et soutenues financièrement dans la région cible?
- Dans quelle mesure le plan d'exécution est-il bien articulé, réalisable et techniquement robuste?
- Les échéances proposées sont-elles appropriées et réalistes?
- Dans quelle mesure le plan de suivi et d'évaluation est-il approprié, réalisable et techniquement solide, y compris les résultats sur le plan de l'égalité des sexes?
- Dans quelle mesure les indicateurs des progrès vers la réalisation de la démonstration de principe sont-ils appropriés?
- Dans quelle mesure la proposition prend-elle en compte et vise-t-elle à atteindre les objectifs d'égalité des sexes, de durabilité environnementale et de bonne gouvernance de Grands Défis Canada?
- Y a-t-il un plan réaliste pour reconnaître et appliquer les connaissances acquises en vue d'améliorer les résultats au fur et à mesure que le projet avance?
- Existe-t-il un plan solide pour savoir comment les parties prenantes seraient engagées à l'égard des connaissances acquises et des résultats du projet?
- Des preuves sont-elles présentées pour indiquer la probabilité de réussite, de même qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes?

4. Capacité de leadership pour agir en champion du changement

- Le chef de projet a-t-il le potentiel d'engagement et de leadership nécessaire pour déployer des solutions à plus grande échelle?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe proposée ont-ils une formation et une expérience appropriées, ainsi que la stature nécessaire au sein de la collectivité locale pour mener à bien les tâches proposées (c.-à-d. une expertise scientifique, sociale ou commerciale)?
- Les partenariats et la composition des équipes pluridisciplinaires proposés augmentent-ils les chances de réussite?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe ont-ils démontré la capacité de convoquer les parties prenantes qui sont en mesure de susciter des changements au niveau des systèmes (p. ex. dans le secteur des entreprises, le

milieu universitaire et le secteur public), y compris ceux qui découvrent le projet et ses objectifs, tel que démontré par des lettres d'appui au projet?

5. Valeur en contrepartie de l'effort

- La portée des travaux proposés et le montant de financement demandé sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs proposés?
- La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources?

Décisions en matière de financement

Une fois l'examen par les pairs achevé, Grands Défis Canada recevra des IRSC une liste de classement avec cotation. À la lumière des résultats de l'examen par les pairs, le partenariat Sauver des cerveaux présentera une recommandation de financement au conseil d'administration de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales en matière de financement à sa seule discrétion, y compris les droits exclusifs qu'il se réserve, décrits à la section 4.11. Seuls les projets cotés comme admissibles au financement lors de l'examen par les pairs peuvent recevoir une recommandation de financement. L'examen diligent, y compris le rendement du candidat dans d'autres projets financés par Grands Défis Canada ou ses partenaires, est pris en compte pour tous les projets recommandés en vue d'un financement au terme de l'examen par les pairs. Sur la base des résultats de l'examen en comité ou du processus de diligence raisonnable, des ajustements au plan, à la structure, au montant, au mode de financement et au suivi du projet proposé pourront être nécessaires au moment de la négociation d'un accord de financement dans le cadre du programme Sauver des cerveaux.

5.6 MODALITÉS DE FINANCEMENT ET COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts suivants directement liés à la mise en œuvre du projet, tels qu'énoncés plus en détail dans la Directive sur les dépenses admissibles et non admissibles, sont admissibles :

Rémunération – employés de l'organisation

Les taux de rémunération journaliers versés aux employés pour le temps effectivement travaillé au projet, sur la base d'une journée de travail de sept heures et demie (7,5) pour un maximum de cinq (5) jours par semaine. **Un système de feuilles de temps doit être utilisé.** Les feuilles de temps doivent être signées par l'employé et le superviseur de l'employé. Les feuilles de temps doivent également indiquer le projet, le nom de l'employé, la date, le lieu, la nature du travail, le nombre d'heures travaillées par jour spécifiquement au projet, ainsi que le nombre total d'heures travaillées par semaine à l'ensemble des projets. Les taux peuvent inclure les coûts suivants : salaires directs (à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes) et avantages conformément aux politiques internes.

Honoraires – sous-traitants sans lien de dépendance avec l'organisation

Le coût réel et justifiable des honoraires des sous-traitants en vertu d'un sous-contrat conclu avec l'Organisation, où l'Organisation et le sous-traitant ont une relation sans lien de dépendance. Les taux individuels et les montants négociés ne doivent pas dépasser la valeur marchande applicable au type de service dans le lieu de travail habituel du sous-traitant ou pour des travaux similaires effectués en vertu du présent accord, et ils excluent toute augmentation de taux pour les heures supplémentaires. L'ensemble de la sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.

Coûts remboursables

Les coûts réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet, tels que :

1. Les frais de déplacement, y compris les frais de déplacement suivants engagés par l'Organisation :
 - Le coût du transport commercial selon le tarif le plus bas disponible, en utilisant l'itinéraire le plus direct;
 - Le coût des repas, des faux-frais et de l'usage d'un véhicule privé;
 - Le coût de l'enregistrement, des photographies et des services de messagerie liés à l'obtention d'un visa;
 - Le coût réel et raisonnable d'une chambre individuelle dans un établissement d'hébergement commercial;
 - Tous les autres frais de déplacement réels et raisonnables considérés comme des dépenses légitimes dans le cadre du projet.
2. Produits et fournitures : Les coûts réels et admissibles liés à l'achat, la location, l'entretien et le transport de produits et de fournitures (à l'exclusion des fournitures de bureau), tels que les publications et le matériel promotionnel (p. ex. les cartes de visite pour le personnel du projet, les affiches et la signalisation), à condition que ces frais ne dépassent pas la juste valeur marchande applicable au type spécifique de produits et de fournitures.
3. Matériel remboursable : Tout le matériel ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de 1 000 \$CAN devra être répertorié de façon distincte. Ces coûts peuvent comprendre le prix d'achat initial et les frais de transport et d'installation du matériel.
4. Coûts directs de l'administration du projet admissibles :
 - Communications interurbaines, y compris les moyens de télécommunication (Internet, fax, cellulaire), le courrier et les frais de messagerie;
 - Coûts d'impression et de production pour la production de rapports et de matériel de lecture liés au projet;
 - Coûts liés aux réunions, aux ateliers et aux conférences;
 - Frais juridiques : frais juridiques directement liés aux accords;
 - Frais d'examen diligent avant la signature d'un accord subalterne;
 - Frais de transfert bancaire.

Coûts indirects et généraux

Les coûts indirects et généraux ne sont pas admissibles en vertu des accords de Grands Défis Canada.

5.7 MODALITÉS DE PAIEMENT

1. Paiements anticipés : Une avance initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles prévus au cours de la première période est versée à la signature de l'accord. Les paiements subséquents seront versés sous forme d'avances trimestrielles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.

2. Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers soumis devront être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel accrédité.
3. Avances en cours : Les paiements anticipés ne peuvent couvrir plus de deux périodes et, à aucun moment, il y aura des avances en cours correspondant aux besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'un paiement anticipé ne soit versé pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
4. Compte de banque distinct et intérêts gagnés sur les paiements anticipés : un compte bancaire distinct, portant intérêt, doit être maintenu pour le projet.
5. Le paiement final sera soumis aux conditions suivantes :
 - a. Le projet a été achevé conformément à l'accord.
 - b. Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final.
 - c. Grands Défis Canada a reçu un certificat énonçant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants et les fournisseurs en lien avec la contribution au projet de Grands Défis Canada ont été entièrement honorées.

5.8 VÉRIFICATION

Les innovateurs qui reçoivent du financement peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada, d'Affaires Mondiales Canada et/ou du Bureau du vérificateur général du Canada à tout moment jusqu'au 31 mars 2028, et doivent conserver les dossiers du projet durant cette période, ce qui sera précisé dans chaque accord de financement.

5.9 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents pertinents à la demande soumis à Sauver des cerveaux et à Grands Défis Canada dans le cadre de cette demande de propositions (collectivement, les « Documents de présentation ») peuvent être partagés avec Affaires mondiales Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada ou avec d'autres partenaires financiers et peuvent être divulgués publiquement. En soumettant des documents à Grands Défis Canada, chaque candidat accorde à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, sans frais et libre de redevances pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les documents soumis, en tout ou en partie, sous n'importe quel forme, média, ou technologie, connu ou développé ultérieurement, y compris le droit d'autoriser d'autres à faire de tels actes et le droit de céder sous licence ces droits à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat renonce également à tous les droits moraux qu'il a à l'égard des Documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, Sa Majesté et chacun de leurs titulaires de sous-licences, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des spécialistes indépendants de la discipline et des bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par le personnel de Grands Défis Canada.

Veillez passer en revue attentivement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs à des inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à ces fins.

Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les Documents de présentation.

5.10 GARANTIE

En soumettant des Documents de présentation, le candidat déclare et garantit à Grands Défis Canada qu'il a le droit de fournir les renseignements soumis et d'accorder les licences décrites ci-dessus. Les candidats qui ont des questions au sujet du contenu de leurs Documents de présentation peuvent communiquer par courriel avec Sauver des cerveaux, à sauverdescerveaux@grandsdefis.ca.

5.11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les solutions appuyées par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles d'affaires, des connaissances et/ou des produits innovants pour promouvoir la santé mondiale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI). Afin d'assurer un accès significatif aux bénéficiaires ciblés dans les PRFI, l'élaboration et le déploiement de ces solutions peut nécessiter la participation, l'appui et/ou la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, les gouvernements et des établissements de recherche universitaires et/ou sans but lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés, qui sont essentiels pour combler ces besoins urgents en santé mondiale. Les candidats retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les extrants des projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les candidats à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une demande conforme à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada.

Les candidats retenus devront s'engager à respecter la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada et à signer un Accord d'accès mondial avec Grands Défis Canada, en conformité avec les Principes directeurs applicables aux solutions innovantes et aux résultats des projets soutenus par le présent programme. L'Accord d'accès mondial accordera une licence non exclusive à l'égard des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle en amont), permettant à Grands Défis Canada et à ses titulaires de sous-licences de mettre en œuvre et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure de réaliser une accessibilité significative. Les candidats doivent prendre note que Grands Défis Canada peut être obligé

d'accorder des licences ou des droits de distribution subalternes à une ou plusieurs personnes nommées par Sa Majesté, si Sa Majesté établit raisonnablement qu'une accessibilité significative n'a pas été réalisée. Enfin, sur demande, les candidats doivent accepter d'accorder à des personnes nommées par Sa Majesté une licence non exclusive sur les innovations soutenues pour faire face à une situation d'urgence visée par une déclaration de l'Organisation mondiale de la Santé concernant une urgence de santé publique de portée internationale. Les candidats doivent prendre note que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur après la fin des activités du projet.

5.12 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances en vue de mettre au point des solutions qui permettent de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des méthodes éthiques et efficaces d'accès aux données. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finals et annotés de données quantitatives et qualitatives et les renseignements d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non d'une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans de tels cas, le bénéficiaire d'une subvention devra fournir une explication pour justifier une exonération partielle ou totale de l'exigence relative à l'accès aux données.

5.13 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Sauver des cerveaux ou Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancer à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. Cette demande de propositions est valide à compter du 28 juillet 2017 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions présentées à compter du 28 juillet 2017, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à

- l'affût de toute révision à la demande de propositions avant de présenter votre demande.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives à la présentation d'une proposition, et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
 4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement dans le cadre d'une subvention ou d'un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou de l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou des établissements collaborateurs.
 5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
 6. Accepter ou rejeter l'une ou la totalité des demandes, quel que soit le classement d'une demande en fonction des critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
 7. Accorder à des demandes des montants différents, pour une durée différente et/ou à des conditions différentes de celles indiquées ci-dessus.
 8. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
 9. Accorder des subventions en collaboration avec des partenaires de financement. Cela peut comprendre des accords de subvention distincts avec chaque établissement (c.-à-d. un accord avec Grands Défis Canada et un autre avec un établissement partenaire), ainsi que des transferts de fonds distincts. Les partenaires de financement peuvent utiliser des critères d'évaluation différents et tout type de financement peut être assujéti à des conditions allant au-delà de celles décrites aux présentes. Cependant, les résultats attendus du projet seront harmonisés.

5.14 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE

Tel que mentionné ci-dessus à la section 2.9, Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujétiée à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice³.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourraient être assujétiées à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de

votre organisation ou celle d'un sous-subventionnaire ou d'un sous-traitant), que toutes les approbations légales et réglementaires concernant les activités qui doivent se dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique sur l'éthique](#) de Grands Défis Canada.

Les questions à propos de la présente demande de propositions peuvent être soumises par courriel à sauverdescerveau@grandsdefis.ca.

Les réponses aux questions seront affichées sur le site <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/sauver-des-cerveaux/> avant la fin de la journée les **29 août, 19 septembre et 6 octobre 2017**. La date limite pour soumettre des questions est le 3 octobre 2017, après quoi nous ne pourrons pas garantir que vous recevrez une réponse.

3 Version modifiée des principes fondamentaux décrits dans le second Énoncé de politique des trois Conseils (www.pre.ethics.gc.ca/eng/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/chapter1-chapitre1/#toc01-1b).

APPENDICE A

Admissibilité des pays

Les candidats principalement affiliés à des établissements légalement constitués dans les pays figurant sur la liste ci-dessous et au Canada sont admissibles à participer à cette demande de propositions.

Nonobstant leur inclusion dans la liste ci-dessous, tous les pays admissibles sont assujettis à l'approbation de Grands Défis Canada sous réserve de la conformité à toutes les lois et politiques canadiennes et étrangères applicables. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité de candidats établis dans l'un des pays énumérés ci-dessous.

Les candidats des pays à revenu intermédiaire supérieur (PRIS) : Veuillez noter qu'un maximum d'une (1) subvention sera accordée au sein de chaque PRIS, selon le tableau ci-dessous (c.-à-d. au candidat le mieux classé d'un PRIS donné). Des exceptions pourront être faites dans les cas où un financement national provenant d'un PRIS et / ou d'un ou de plusieurs partenaires de Sauver des cerveaux a été engagé.

Pays les moins développés	Autres pays à faible revenu Revenu national brut par habitant (RNB) en 2010 : <= 1005 \$	Pays et territoires à revenu intermédiaire inférieur RNB par habitant en 2010 : 1006 \$ – 3975 \$	Pays et territoires à revenu intermédiaire supérieur (RNB par habitant en 2010 : 3976 \$ – 12 275 \$)*
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina-Faso Burundi Cambodge Comores Congo, Rép. dém. Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Haïti Îles Salomon Kiribati Laos Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Myanmar	Corée, Rép. dém. Kenya Kirghize, Rép. Soudan du Sud Tadjikistan Zimbabwe	Arménie Belize Bolivie Cameroun Cap-Vert Cisjordanie et Bande de Gaza Congo, Rép. du Côte d'Ivoire Égypte El Salvador Fiji Géorgie Ghana Guatemala Guyane Honduras Îles Marshall Inde Indonésie Iraq Kosovo Maroc Micronésie, États féd.de Moldavie Mongolie Nicaragua Nigeria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée	Afrique du Sud Albanie Algérie Ancienne République yougoslave de Macédoine Anguilla Antigua et Barbuda Argentine Azerbaïdjan Biélorus Bosnie-Herzégovine Botswana Brésil ** Chili Chine Colombie Costa Rica Cuba Dominique République dominicaine Équateur Gabon Grenade Îles Cook Île Maurice Iran Jamaïque Jordanie

Népal Niger Ouganda République centrafricaine Rwanda Samoa São Tomé-et Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Tchad Timor-Leste Togo Tuvalu Vanuatu Yémen Zambie		Paraguay Philippines Sri Lanka Swaziland Syrie Tokelau Tonga Turkménistan Ukraine Vietnam	Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maldives Mexique Monténégro Montserrat Namibie Nauru Niue Palau Panama Pérou Saint-Kitts-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Sainte-Hélène Sainte-Lucie Serbie Seychelles Suriname Thaïlande Tunisie Turquie Uruguay Venezuela Wallis et Futuna
---	--	--	--

* Bien que le revenu national brut de certains pays ait changé depuis la présente demande de propositions, les pays à revenu intermédiaire supérieur restent définis selon ce tableau.

** Une telle exception a été faite pour le Brésil en raison du financement provenant des partenaires.

ANNEXE B

Indicateurs clés

Si votre projet reçoit du financement, vous devrez faire rapport sur un certain nombre de résultats et d'extrants, y compris ceux résumés ci-dessous; à noter que la liste n'est pas complète.

Résultats finaux

Le résultat final souhaité des innovations ou des programmes appuyés par Sauver des cerveaux est d'améliorer le développement des enfants, tel que décrit à la rubrique « Description des principaux indicateurs des résultats », ci-dessus.

- Grâce à votre innovation, le nombre d'enfants montrant un développement amélioré, y compris :
 - le développement cognitif de l'enfant;
 - le développement de l'enfant sur le plan de la langue et de la communication;
 - le développement social et affectif de l'enfant.
- Nombre d'enfants dont la vie s'est améliorée par suite d'une meilleure croissance physique.

Résultats intermédiaires

Ce sont les objectifs à court et à moyen terme proposés de la technologie ou du programme innovant. Les résultats intermédiaires doivent contribuer à l'amélioration du développement de l'enfant. Les résultats intermédiaires doivent être réalistes et réalisables durant la période avec les ressources mises à la disposition du projet, et ils doivent être directement liés aux extrants du projet.

- Nombre d'enfants utilisant une innovation destinée à améliorer le développement précoce de l'enfant;
- Nombre d'enfants montrant de meilleurs résultats sur le plan de la santé et du bien-être grâce à une innovation – cela pourraient comprendre :
 - les résultats à la naissance;
 - des pratiques et/ou une supplémentation nutritionnelles appropriées;
 - la santé des enfants.
- Nombre d'enfants pour qui le contexte des soins s'est amélioré – cela pourraient inclure :
 - l'interaction soignant-enfant;
 - l'environnement familial (l'environnement communautaire ou l'accès aux services communautaires);
 - la protection contre les abus et l'exploitation.
- Nombre de soignants dont le bien-être s'est amélioré – cela pourraient inclure :
 - la santé physique des soignants (y compris le soutien nutritionnel pendant la grossesse);
 - les besoins comblés en produits et services de planification familiale;
 - la santé mentale des soignants.
- Nombre de soignants utilisant des innovations pour améliorer le développement des enfants qui sont aussi conçues pour améliorer leur propre bien-être.

Résultats immédiats

Les intermédiaires sont un élément clé de nombreux projets Sauver des cerveaux. Les

intermédiaires sont des personnes, des groupes, des établissements ou des gouvernements qui ne sont pas les bénéficiaires finaux de l'innovation, mais qui aident à mettre en œuvre l'innovation ou à concrétiser les résultats du projet (p. ex. dirigeants communautaires, groupes locaux de femmes, travailleurs de la santé, membres de la famille, responsables des politiques). Cela pourrait inclure :

- Nombre de travailleurs de la santé (en milieu communautaire ou en établissement) utilisant une innovation conçue pour améliorer le développement de l'enfant;
- Nombre d'intermédiaires et d'intervenants hors du secteur de la santé (fournisseurs de services, membres de la famille, soignants, leaders communautaires, enseignants, etc.) utilisant une innovation conçue pour améliorer le développement de l'enfant;
- Nombre d'installations / sites (cliniques, centres de DPE, etc.) utilisant une innovation conçue pour améliorer le développement de l'enfant;
- Nombre de soignants (p. ex., membres de la famille) utilisant des produits ou des services innovants pour favoriser le développement et le bien-être de leurs enfants.

Extrants

Les biens ou les services qui sont directement produits ou développés dans le cadre du projet mais qui n'ont pas un impact direct sur la santé :

- Nombre d'emplois créés dans des pays à revenu faible ou intermédiaire par suite de l'innovation;
- Nombre d'emplois créés au Canada par suite de l'innovation;
- Publication d'articles revus par des pairs;
- Activités et résultats liés à l'élaboration et à l'adoption/mise en œuvre de politiques, de plans, de règlements ou de lois par les gouvernements locaux.